

LAB'VENTURE OISE ORIENTATION (LABO2)

1 chemin du tour de ville

60310 Gury

Email : labventureoiseorientation@gmail.com

Portable Président : 06.29.37.76.45 (Arnaud Baillet)

Portable Trésorière : 06.11.63.15.74 (Laëtitia Baillet)



Association sportive – loi 1901, depuis **juillet 2022**
Affiliée à la **Fédération Française de Course d'Orient** (F.F.C.O.)

A Gury,

Date : 01/09/2026

Règlement de la manifestation

Nous nous conformons bien évidemment aux règles techniques et de sécurité de la fédération française d'athlétisme.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme ADEORUN, tarif de 13€ puis 16€ en fonction de la date d'inscription. Chaque inscription est ferme et définitive.

Le parcours mesure environ 12 km.

Les catégories sont Hommes et Femmes de plus de 18 ans.

L'accueil de la course se fera dans la salle communale (remise des dossards) de GURY (60310) à partir 17h30, le départ sera donné à proximité à 19h30 et l'arrivée sur la place de la mairie.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée pour l'ensemble des coureurs ainsi qu'une remise des prix pour les trois premiers de chaque catégorie (hommes et femmes). Un lot souvenir est également prévu pour tous.

Le départ des coureurs se fait groupé, chemin du tour de ville à Gury.

Le classement de la course se fait par ordre d'arrivée sur la zone « arrivée » sur la place du village. Nous installerons un petit barnum appartenant à notre club pour la gestion des classements.

Il n'est pas demandé de priorité de passage et les coureurs ne sont en aucun cas prioritaires. Il sera rappelé au briefing avant le lancement de la course, que les coureurs doivent respecter le code de la route et qu'ils ne sont pas prioritaires.

Une lampe frontale est imposée à chaque coureur afin de pouvoir prendre le départ.

Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde, flask ou poche à eau est conseillée.

Il est formellement interdit de prendre part à la course sans dossard.



Les coureurs doivent suivre les rubalises in situ pour réaliser le parcours et les consignes des signaleurs pédestres.

Le ravitaillement sauvage et toute aide matérielle extérieure sont formellement interdits.

Les dossards doivent être visibles de face durant tout le parcours et lors du passage sur la ligne d'arrivée.

Concernant les portions de routes veuillez respecter le code de la route, soyez prudent.

Respecter les bénévoles, sans eux, il n'y a pas de courses possibles.

Respecter la nature et l'environnement : ne jeter pas de détritux.

Respecter la faune et la flore.

Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.

Faites preuve de respect envers les autres concurrents et envers vous-même.

Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à encourager les autres.

Les organisateurs mettent en place un dispositif « sécurité » et les frais (hospitaliers, imageries, pharmaceutiques etc.) ne sont pas pris en charge par l'organisation.

Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation possible).

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Nous nous engageons à prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

Le Président,

Arnaud BAILLET

